

Domaines d'intervention

Les grands axes et les moyens

- Une dominante : l'amélioration de l'habitat
- Une nécessité : le désenclavement des quartiers
- Un accompagnement : la modernisation et le développement des équipements publics
- Une volonté : la diversification des fonctions, l'attractivité, la mixité de l'habitat

Renouveler l'habitat pour le confort des résidents et l'attractivité des quartiers

La majeure partie des PRU marseillais concerne des quartiers d'habitat social. La requalification de l'habitat apporte avant tout, plus de confort aux résidents.

Les constructions neuves permettent également de diversifier l'offre, pour mieux répondre à différents publics, et permettre une certaine mixité sociale.

Les projets interviennent sur la réhabilitation de bâtiments et logements, avec parfois aussi la destruction d'immeubles les plus vétustes, pour améliorer le fonctionnement du quartier.

Cette lourde restructuration urbaine fait émerger une nouvelle offre de logements adaptée et mieux répartie sur l'ensemble du territoire, pour répondre aux besoins du plus grand nombre et favoriser les parcours résidentiels. Les « résidentialisations » permettent de distinguer le domaine public, ouvert à tous et géré par les collectivités locales, et le domaine privé, pour les résidents, géré par les bailleurs.

Réaliser des aménagements pour désenclaver les quartiers

Séparés du reste de la ville par des coupures physiques et des infrastructures, ou fermés sur eux-mêmes par leur composition urbaine, les quartiers de Marseille nécessitent la création de voies nouvelles pour les relier à

La requalification des espaces publics réaffirme l'ouverture à tous des différents quartiers de , et la redessine. Les interventions consistent bien à modifier profondément les aménagements urbains, pour les rendre plus conviviaux et mieux adaptés à la vie et à la sécurité de leurs habitants.

Développer les équipements publics et mieux accueillir activités et services

Les réhabilitations et constructions de centres sociaux, équipements sportifs, écoles, crèches, participent activement à la volonté de renforcer l'attractivité de ces quartiers, en facilitant aussi le brassage des populations. Les projets favorisent également l'implantation de locaux d'activités, de commerces, de services et de bureaux pour y diversifier les fonctions.

Développer l'activité économique et l'emploi

Les Projets de Renouvellement Urbain (PRU) favorisent l'implantation de nouvelles activités, en facilitant le développement de commerces et l'emploi, et en désenclavant les quartiers, en favorisant la mixité sociale....

Le dynamisme des deux zones franches urbaines, sur le territoire desquelles 5 PRU sont en cours, contribue également au renouveau de ces territoires.

Les projets conventionnés avec l'ANRU prévoient tous une clause d'insertion qui permet de réserver 5% des heures de travail sur les chantiers de rénovation urbaine à des personnes en insertion professionnelle. A Marseille, ces heures sont mutualisées sur l'ensemble des quartiers concernés, avec le souci de trouver la meilleure adéquation entre le

profil et les postes proposés aux personnes en recherche d'emploi.

Télécharger

📄 Dépliant Insertion et emploi

📄 Quelles applications de la charte d'insertion ANRU à Marseille

Témoignages: L'insertion professionnelle dans le cadre des Projets de Rénovation Urbaine de Marseille

Agir pour le développement social

La Mission renouvellement urbain de la Métropole AMP travaille en lien étroit avec les équipes de la Politique de la Ville et du contrat de ville pour accompagner les habitants et favoriser leur participation aux différents projets. L'objectif est notamment de pérenniser les réalisations en proposant une gestion adaptée des équipements et des espaces publics sur le long terme.

En savoir plus

📄 www.polvillemarseille.fr 

Mission renouvellement urbain / DGA DUST

Eko Activ - 174 Bd de Paris - 13002 Marseille

Tél. : 04.91.09.52.00

mru@ampmetropole.fr

<http://www.marseille-renovation-urbaine.fr/des-enjeux-forts-pour-marseille/domaines-d-intervention-140.html>